

## Compte rendu de séance

Séance du 05 mai 2021

L' an 2021 et le 05 mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **Salle communale** de La Lande Chasles, à huit clos en respect des règles sanitaires en vigueur sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, M. CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe, Mr LECLERC Sylvain, Mr MIGNOT Raymond, Mlle PERROCHON Morgane, Mme PORCHERON Léa, Mme POIRRIER Angélique, Mr ROUSSIASSE Joël et Mr SAMSON Thierry.

**Excusé(s)** : Mr DESCHAMPS Jean-Luc

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 28/04/2021

**Date d'affichage** : 28/04/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur  
le : 06/05/2021

et publication ou notification  
du 06/05/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Sylvaine AUBERGEON

## SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Modification Délibération 2021/12 Taux imposition 2021
- Délibération créances non recouvrées
- Délibération offre poules (limite inscription : 15 mai 2021)
- Validation projet photovoltaïque
- Élections du 20 et 27 juin 2021 : organisation tenue bureau de vote
- Challenge des élus
- Appel articles pour bulletin municipal
- Journée du patrimoine
- Questions diverses

## **1 - Annulation et délibération Taux imposition 2021 – Réf : 2021/23**

Monsieur le Maire rappelle que « compte tenu des nouvelles dispositions législatives liées à la réforme de la fiscalité directe locale, la délibération ne doit pas faire référence à un quelconque taux de taxe d'habitation, en conséquence de quoi il demande l'annulation de la délibération 2021/12 afin que la collectivité se conforme à ces nouvelles dispositions relatives aux modalités de calcul des taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré demande à Monsieur le Maire de se conformer aux nouvelles dispositions et fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 16,99 %
- Taxe foncière non bâtie : 56,55 % (incluant la part départementale qui compense la suppression de la taxe habitation)

Les taux communaux sont inchangés depuis plus de 20 ans précise Monsieur le Maire.

## **2 - Délibération créances non recouvrées – Réf : 2021/24**

Monsieur le Maire informe que Madame la Trésorière Principale de SAUMUR a transmis une proposition d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune ; en indiquant que le montant total s'élève à 4,06 € et précise que les créances non recouvrées représentent une valeur de dépense de fonctionnement comptabilisée au compte 6541.

VU la présentation de demande en non valeur déposée par Madame la Trésorière principale de SAUMUR

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par dans les délais réglementaires

Le conseil municipal approuve la créance et autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente demande.

## **3 - Délibération don de poules – Réf : 2021/25**

Monsieur le Maire avait proposé en 2020, et ceci afin de favoriser la réduction des déchets organiques, que la commune puisse offrir deux poules à chaque foyer qui en ferait la demande.

Les habitants qui souhaitent participer à l'opération doivent disposer d'un jardin et ainsi pouvoir construire un petit poulailler pour protéger ses dames des prédateurs mais également s'engager par un « contrat d'adoption » à bien traiter les gallinacés et à ne pas les abandonner ou les servir en repas.

L'opération « poules » aura lieu le 25 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

## **4 - Délibération projet de convention pour l'entretien des poteaux incendie – Réf : 2021/26**

Monsieur le Maire indique que La Communauté agglomération « Saumur Val de Loire » a délibéré le 11 février 2021 afin de permettre aux agents de la régie « Eaux Saumur val de Loire » d'intervenir pour le compte des communes de son secteur, pour réaliser les opérations de vérification des tests de pesée des poteaux d'incendie ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance de ces équipements.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de prestation de service précisant les conditions techniques et financières liées à ces missions.

Après consultation et délibération, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **5 - Délibération Validation projet photovoltaïque – Réf : 2021/27**

Monsieur le Maire présente le projet photovoltaïque sur le toit sud de la salle communale et les devis des trois entreprises contactées.

Après présentation, le devis de l'entreprise "L'Atelier des énergies" est retenu, sous réserve validation de la déclaration préalable et signature de la proposition de raccordement ENEDIS, pour un montant HT de 39 665 euros.

Une demande de subvention auprès de la Région Pays de Loire sera envoyée avant le 30 juin 2021.

Après consultation et délibération, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

## **6 - Élections du 20 et 27 juin 2021 : élections départementales**

Une première organisation pour la constitution du bureau de vote a été établie lors de la réunion de conseil : tableau ci-joint :

Bureau de vote du 20 juin 2021 :	BERSON Christophe PORCHERON Léa	08h-10h
	POIRRIER Angélique PERROCHON Morgane	10h-12h
	DESCHAMPS Jean-Luc MIGNOT Raymond	12h-14h
	CANTIN Jeannick SAMSON Thierry	14h-16h
	LECLERC Sylvain ROUSSIASSE Joël	16h-18h
Bureau de vote du 27 juin 2021 :	LECLERC Sylvain SAMSON Thierry	08h-10h
	POIRRIER Angélique PERROCHON Morgane	10h-12h
	DESCHAMPS Jean-Luc MIGNOT Raymond	12h-14h
	BERSON Christophe PORCHERON Léa	14h-16h
	CANTIN Jeannick ROUSSIASSE Joël	16h-18h

La commune demande éventuellement aux habitants de LA LANDE CHASLES de bien vouloir assister les élus. Toute personne intéressée peut s'inscrire à la mairie avant le 10 juin prochain.

## **7 - Challenge des élus**

La fédération des jeux de boules de fort de SAUMUR lance son challenge « Agglo élus Saumur Val de Loire 2021 » réservé aux conseillers municipaux

Inscription jusqu'au 23 juin prochain auprès de la mairie. Validation liste au prochain conseil municipal.

## **8 – Appel articles bulletin municipal sortie fin juin 2021**

Monsieur Le Maire lance un appel aux habitants pour l'envoi d'articles, photos ou informations associatives pour le prochain bulletin municipal avant le 10 juin 2021.

En projet d'articles déjà prévus : présentation du dossier photovoltaïque, révision du règlement de la salle communale, actualités communales.

## **9 – Journée du patrimoine**

L'église sera ouverte le dimanche 19 septembre 2021 uniquement de 9h à 12h

Accès libre, visite commentée par Monsieur Raymond MIGNOT.

L'amicale des anciens marins du TCD Orage envisage l'ouverture de son espace patrimoine, au siège social, au lieu-dit Les Landelles, visite assurée par Monsieur Jean-Christophe Rouxel, président de l'amicale. Il n'y aura plus d'exposition du patrimoine de l'amicale dans l'église comme les années précédentes depuis 2017, de part l'acquisition d'un container maritime permettant une meilleure présentation toute l'année.

## **10 – Cérémonie du 08 mai 2021**

La cérémonie du 08 mai 2021 aura lieu à 10h le samedi 8 mai 2021, avec masque et distanciation, Monsieur le Maire déposera une gerbe de fleurs devant le monument aux morts.

## **11 – Questions diverses**

Terrains de pétanque : Le projet des deux terrains de pétanque sera réalisé à la mi-juin 2021, Il sera accessible à tous, mais l'accès sera restreint aux loueurs de la salle quand celle-ci sera réservée afin d'éviter tous malentendus. un nouveau règlement concernant la location de la salle des fêtes sera revu lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à : 21h30

Prochain conseil municipal, le mercredi 16 juin 2021 à la salle communale.

En mairie, le 06 mai 2021  
Le Maire  
Jean-Christophe ROUXEL